



**PLANTER, PRÉSERVER, RESTAURER DES FORÊTS  
EN FRANCE ET DANS LE MONDE**

**REFERENTIEL  
ET  
CAHIER DES CHARGES**

**PROJETS FORESTIERS EN ZONES INTER-TROPICALES  
2020-2021**

**Date de publication : 25.08.2020**

<b>NOTRE DEMARCHE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOS PRINCIPES .....</b>	<b>3</b>
<b>PERMANENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS DES PROJETS FINANCÉS .....</b>	<b>3</b>
<b>CAHIER DES CHARGES .....</b>	<b>3</b>
<b>FINANCEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>PORTEUR DE PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>SOUSSION D'UN PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>CONTACTS.....</b>	<b>7</b>

## NOTRE DEMARCHE

Reforest'Action est une entreprise à impact créée en 2010, dont le métier est de planter, préserver, et restaurer des forêts en France et dans le monde. La mission première de Reforest'Action est de contribuer à répondre aux principaux enjeux mondiaux qui conditionnent l'avenir de l'humanité : le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Nous finançons différents types de projets :

- **Restauration de parcelles forestières** touchées par des aléas biotiques ou climatiques : tempêtes, maladies, incendies, sécheresses, etc. ;
- **Extension du couvert végétal** sur parcelles abandonnées ou en zone urbaine ;
- **Enrichissement de peuplements** pauvres après analyse au cas par cas ;
- **Agroforesterie et haies bocagères**

Les fonds apportés par Reforest'Action aux propriétaires sont collectés auprès d'entreprises et de particuliers souhaitant agir pour l'environnement et renforcer l'ensemble des services écosystémiques issus des forêts sur le long terme :

- **Service social** via l'apport de compétences en production et gestion forestière, et l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, ainsi que du bien-être des personnes vivant à proximité ;
- **Service économique** via la diversification des revenus des bénéficiaires, la production de bois et le développement de l'emploi dans la filière Forêt-Bois ;
- **Service écologique** via l'augmentation du stockage de CO<sub>2</sub> et le renforcement de l'accueil de la biodiversité locale.



## NOS PRINCIPES

Nos critères de sélection des projets reposent sur les principes essentiels d'un **Socle Commun de Multifonctionnalité**. Celui-ci permet d'évaluer la capacité d'un projet à fournir, de manière durable, des services écosystémiques, de résistance, d'adaptation et de résilience aux dérèglements environnementaux (sécheresse, attaque d'insectes...).

PRINCIPES ESSENTIELS DU SOCLE COMMUN DE MULTIFONCTIONNALITE
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Diversité d'essences</b> Sélection de plusieurs essences adaptées au milieu.</li><li>• <b>Habitats et biodiversité</b> Maintien ou introduction sur la parcelle d'éléments servant d'habitats à la faune et la flore locales.</li><li>• <b>Préservation du CO<sub>2</sub> des sols</b> Méthodes sylvicoles évitant au maximum le relargage du CO<sub>2</sub> des sols.</li></ul>

Nous encourageons également la mise en œuvre de trois autres **principes cibles** :

- **Plantation en mélange** ;
- **Diversité de provenance** ;
- **Résistance associative**.

Dans cette optique, les projets financés par Reforest'Action doivent viser à maintenir, conserver ou améliorer la biodiversité au niveau des paysages, des écosystèmes, des espèces et du patrimoine génétiques.

Pour ce faire, des pratiques de gestion forestière appropriées, telles que le reboisement et le boisement avec des essences d'arbres et des provenances adaptées aux conditions du site, ainsi que l'utilisation de techniques d'entretien, de récolte et de transport minimisant les dommages infligés aux arbres et/ou au sol seront privilégiées.

Nous vous invitons à découvrir plus en détails ce Socle Commun de Multifonctionnalité sur cette page : <https://bit.ly/2JfU9on>.

## PERMANENCE

Les parcelles reboisées doivent assurer la permanence des services écosystémiques rendus par les arbres plantés. La parcelle devra être gérée durablement, même au-delà de la durée du partenariat. Cela sous-entend la proscription de toute forme de déforestation ou de toute dégradation majeure et irréversible de la forêt.

Dans le cas où l'état boisé des parcelles financées ne serait pas préservé dans les 20 premières années (hors cas de force majeure : tempête, sécheresse, incendie, maladie), les porteurs de projet seraient tenus de rembourser l'intégralité des montants versés par Reforest'Action pour qu'ils puissent être réinvestis sur un autre projet.

## OBJECTIFS DES PROJETS FINANÇÉS

Notre cahier des charges s'appuie sur des principes fondamentaux permettant de développer les services écosystémiques rendus par les forêts sur le long terme. Les projets financés par Reforest'Action ont pour objectifs principaux de :

- Préserver ou restaurer des écosystèmes forestiers et leur biodiversité ;
- Produire des denrées alimentaires et/ou autres produits dérivés de la forêt (bois, écorces, graines, etc.) ;
- Protéger des parcelles agricoles (érosion, perte de fertilité, etc.) et en sécuriser la production.
- Stocker du carbone

## CAHIER DES CHARGES

Nous distinguons critères « sélectifs », conditionnels à la sélection des projets, et critères « de bonification » permettant de valoriser la qualité des projets.

### CRITERES SELECTIFS

Plantation de **50 000 arbres/an minimum** ;

Diversité d'essences plantées : **deux essences au minimum, en mélange intra-parcellaire** ;

Contexte précédant les plantations : les parcelles à reboiser doivent avoir été affectées par des aléas naturels (tempête, incendie, maladie...) ou doivent être des terrains dégradés (délaisse agricole, parcelle agricole dégradée, friche industrielle, exploitation forestière...);

Les projets doivent se situer **hors zone de conflit ou zone dangereuse** (voir [la carte de vigilance](#) ou [le site](#) du Ministère des affaires étrangères françaises) ;

Les projets ne doivent pas prévoir pas la plantation d'**essences classées invasives par l'UICN**

Les porteurs de projet doivent pouvoir justifier d'une expérience dans le domaine de la reforestation ou de l'agriculture ;

Les porteurs de projet doivent pouvoir assurer une remontée d'informations régulière et de qualité : relevés GPS des plantations, rédaction de rapports, photos, vidéos, etc.

### CRITERES DE BONIFICATION

Niveau d'**intégration des communautés locales et des minorités** aux projets ;

**Montée en compétence** (formation, sensibilisation, etc.) des communautés locales ;

**Pérennité** des projets sur le moyen et long terme ;

**Maintien ou amélioration de l'état des sols**;

Sélection d'**essences indigènes ou autochtones** permettant de renforcer la **résistance associative** des peuplements ;

**Développement d'activités économiques** annexes aux projets ;

Absence d'utilisation de **pesticides**.

## FINANCEMENT

Pour chaque projet, la hauteur du financement octroyé par Reforest'Action dépend de la taille de celui-ci, des bénéfices attendus pour les communautés qui y sont intégrées, des impacts positifs pour la biodiversité locale, ainsi que du volume de CO<sub>2</sub> qui pourra être stocké par les essences plantées (données évaluées par Reforest'Action selon les informations fournies par le porteur de projet). La contribution de R'A sera calculée sur la base du budget fourni par le porteur de projet. Les fonds apportés par Reforest'Action peuvent être cumulés à des aides publiques. Des fonds additionnels issus d'organismes privés tiers ne peuvent être cumulés par le porteur de projet, sauf accord express de Reforest'Action. Le montant de l'aide apportée reste conditionné par les fonds levés par RA

Les décaissements des fonds suivent un calendrier établi entre le porteur de projet et Reforest'Action et ne pourront intervenir qu'après réception des éléments suivants :

- **Facture du porteur de projet**, indiquant le détail et le montant des activités du projet ;
- **Compte-rendu** renseignant le nombre d'arbres plantés, les impacts du projet, les éventuelles difficultés rencontrées, les coordonnées GPS, etc. ;
- **Photographies** de la plantation : zoom sur les arbres en terre, plan large sur le site planté, planteurs en action.

## PORTEUR DE PROJET

Les porteurs de projet peuvent être des personnes physiques ou morales (association, ONG, coopérative, particulier, etc.), et doivent pouvoir justifier de deux années d'activité sur des projets forestiers ou agricoles. Ils doivent en outre :

- Posséder un compte bancaire dédié uniquement à l'organisme porteur de projet ;
- Exister juridiquement dans le pays dans lequel ils exercent leur activité.

## ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

En contrepartie du financement octroyé par Reforest'Action, les porteurs de projets devront s'engager, par le biais d'un contrat, à respecter les engagements suivants :

- Destiner les fonds reçus exclusivement à la plantation du nombre d'arbres défini initialement ;
- Remplacer tous les plants morts dans les trois premières années suivant leur plantation, et s'assurer d'un taux de reprise d'un minimum de 80% pour l'ensemble de la plantation 3 ans après la fin des travaux ;
- Fournir à Reforest'Action des informations permettant de contacter le ou les responsables du suivi du projet pour les 5 prochaines années suivant l'octroi du financement ;
- Réaliser ou faire réaliser les travaux de plantation dans le strict respect de la fiche projet établie ;
- Fournir à Reforest'Action un suivi régulier (au moins tous les trimestres) comprenant les détails des arbres plantés, leurs localisations GPS, l'identité des bénéficiaires, des photos ainsi qu'une synthèse des activités réalisées.
- Le/les propriétaire(s) des terres doivent être connus et la propriété du foncier découlant du droit écrit ou coutumier, doit pouvoir être prouvée et communiquée à Reforest'Action.
- Avoir obtenu le consentement libre et éclairé des parties prenantes du ou des projets avant la réalisation des plantations (par le biais, par exemple, de consultations publiques)
- Refuser toutes les formes de travail forcé, obligatoire, ou servile, y compris le recours à la traite, au travail pénitentiaire ou effectué par des soldats, ou l'utilisation de l'extorsion, dettes, menaces, amendes ou sanctions pécuniaires.
- Dans le cadre des activités économiques de l'organisation, aucun enfant ne peut être astreint à un travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.
- Refuser toutes formes de discrimination liées au travail, à l'embauche, aux formations, affectations, avantages sociaux, politiques et procédures de promotion, et autres opportunités visant à obtenir de meilleures conditions, payes ou avancement.
- Rendre la/les parcelles accessibles aux collaborateurs et clients de l'entreprise ayant financé la plantation par le biais de Reforest'Action ;
- Permettre la mise en place d'une pancarte mentionnant le nom de ladite entreprise si elle le désire.

Enfin, les porteurs de projet doivent autoriser Reforest'Action et ses partenaires financiers à communiquer publiquement sur les projets soutenus, sur quelque support que ce soit (presse, print, digital, etc.) afin de collecter des fonds et de valoriser les services écosystémiques qu'ils apportent.

Les projets de boisement, de reboisement ou de régénération financés par Reforest'Action sont présentés sur le site [www.reforestaction.com](http://www.reforestaction.com) avec les coordonnées GPS du lieu de plantation, les essences plantées et la nature de la plantation.



# SOUSSION D'UN PROJET

1

## COMPLETEZ LA FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET

**INTERNATIONAL PROJECTS DESCRIPTION FORM**

Project title	
Location	
Country, State, Region	
Project start date	
Contact	
Entity, function, phone number, email	

Le porteur de projet doit fournir une présentation du projet ou compléter le modèle fourni par Reforest'Action. Cela permettra d'en évaluer la qualité et d'en juger l'adéquation avec les critères de sélection de Reforest'Action.

Le budget prévisionnel devra prendre en compte tous les coûts, de l'achat des plants en pépinière jusqu'à leur plantation, puis leur suivi dans la durée. Y seront aussi mentionnés les autres financements ou autofinancements dont dispose le porteur de projet.

Ce budget prévisionnel permettra de déterminer le montant de la subvention octroyée par Reforest'Action.

2

## DETAILLEZ VOTRE BUDGET PREVISIONNEL

**BUDJET PREVISIONNEL**

#	COINVEST	MONTANT	DATE	REMARQUES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

3

## JOIGNEZ-Y DES PHOTOS DU PROJET



Des photos de précédents projets, des zones à reboiser et tous autres documents jugés utiles pourront être joints au dossier.

## CONTACTS

---

**BIERINX Caroline**

Responsable des projets internationaux  
Asie, Afrique, Océanie  
[caroline.bierinx@reforestacion.com](mailto:caroline.bierinx@reforestacion.com)

**GUENOUN Jihane**

Responsable des projets internationaux  
Amérique Latine, Maghreb  
[jihane.guenoun@reforestacion.com](mailto:jihane.guenoun@reforestacion.com)

